

CODE DE CONDUITE

Ver. 11062020



CODE DE CONDUITE

I. INTRODUCTION

Le conseil d'administration d'Héroux-Devtek inc. a établi le présent Code de conduite afin d'aider les employés, les gestionnaires, les dirigeants et les administrateurs d'Héroux-Devtek¹ (collectivement appelés les « employés »), de tous les échelons et de tous les pays, à adopter une approche cohérente face aux principales questions d'intégrité. Il décrit l'orientation et le cadre de référence à suivre obligatoirement pour nos actions et nos comportements dans toutes nos activités professionnelles.

Héroux-Devtek a pour politique et objectif d'assurer le respect de principes très stricts en matière de déontologie commerciale. Le présent Code de conduite constitue l'expression de ses valeurs fondamentales. Pour continuer de mériter la confiance du public et de nos intervenants, et pour préserver notre réputation, nous devons observer des normes de conduite rigoureuses. À cet égard, le présent Code de conduite confirme que nous nous engageons à respecter des principes de déontologie dans nos relations quotidiennes avec nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires d'affaires, de même qu'avec nos employés et nos actionnaires.

L'intégrité est l'affaire de tous. Chacun de nous a un rôle à jouer dans le respect des normes d'intégrité les plus strictes.

CHAMP D'APPLICATION

Tous les employés d'Héroux-Devtek, peu importe leur lieu de travail, doivent prendre connaissance du Code de conduite, l'adopter et respecter ses principes et ses exigences.

Les fournisseurs, les consultants et les autres partenaires d'affaires d'Héroux-Devtek doivent respecter le Code de conduite du fournisseur d'Héroux-Devtek² (le « **Code de conduite du fournisseur** »).

LOIS APPLICABLES

Héroux-Devtek exerce ses activités dans plusieurs pays et, par conséquent, ses activités sont soumises aux lois et règlements de plusieurs pays, provinces, États et autorités locales. Le présent Code de conduite prévaut sur toute règle locale autorisant quelque chose qui le Code de conduite interdit strictement.

Le présent Code de conduite vise à fournir des conseils généraux aux employés afin de leur permettre de se conformer à des lois de plus en plus complexes, comme elles sont appliquées dans le contexte de nos activités internationales.

RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

En tant qu'employé d'Héroux-Devtek, vous devez :

- participer aux formations obligatoires sur l'éthique et la conformité;
- respecter l'ensemble des principes et des exigences du présent Code de conduite qui se concilient avec les lois applicables;
- demander de l'aide à votre directeur ou responsable des ressources humaines si vous avez des questions au sujet du présent Code de conduite;
- soulever rapidement toute préoccupation que vous pourriez avoir au sujet de violations réelles ou suspectées du présent Code de conduite, de nos politiques internes ou de toute loi applicable, peu importe l'identité ou le poste de la personne concernée;
- collaborer pleinement avec Héroux-Devtek dans toute enquête sur des violations réelles ou suspectées du présent Code de conduite.

¹ « **Héroux-Devtek** » désigne Héroux-Devtek inc., ses filiales en propriété exclusive et toute société dans laquelle Héroux-Devtek inc. détient en propriété, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote.

² Consultable sur le site Web d'Héroux-Devtek.



RESPONSABILITÉS DES LEADERS

Les obligations des leaders d'Héroux-Devtek dépassent celles dont doivent s'acquitter les autres employés. Les leaders de notre organisation comprennent l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des gestionnaires. À ce titre, ces personnes devront prendre les mesures suivantes :

→ Créer et maintenir une culture de conformité en :

- dirigeant personnellement les efforts de conformité au moyen de réunions fréquentes avec les subordonnés directs;
- donnant l'exemple à tous les employés, grâce à une conduite exemplaire;
- préservant un milieu de travail qui reflète l'esprit du présent Code de conduite;
- encourageant les employés à poser les questions et à exprimer les préoccupations qu'ils peuvent avoir en matière d'intégrité;
- évaluant le respect du présent Code de conduite par les employés durant l'examen du rendement.

→ Prévenir les problèmes de conformité en :

• veillant à ce que les risques de non-conformité liés aux processus opérationnels dont ils sont responsables soient repérés et corrigés.

→ Déceler les problèmes de conformité en :

- établissant des mesures de contrôle adéquates des processus opérationnels afin de déceler des risques de non-conformité et les violations du présent Code de conduite;
- s'assurant que des inspections de conformité sont effectuées périodiquement.

→ Traiter les problèmes de conformité en :

- protégeant des représailles éventuelles tout employé qui signale une violation du présent Code de conduite;
- prenant des mesures correctives immédiates afin de régler tout problème décelé et d'éviter sa résurgence;
- informant le vice-président, Ressources humaines et/ou le directeur, Affaires juridiques, de toute violation du présent Code de conduite par des employés sous sa responsabilité et en prenant les mesures disciplinaires appropriées ou en déposant un rapport selon les modalités prescrites par la *Politique de dénonciation d'Héroux-Devtek*³.

POURQUOI EXPRIMER SES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ

Il incombe à chacun d'entre nous de soulever les préoccupations qu'il peut avoir au sujet de violations réelles ou suspectées du présent Code de conduite ou de toute loi applicable. Il est important de comprendre que ne pas le faire pourrait causer d'énormes torts, notamment :

- une atteinte grave à la santé, à la sécurité et au bien-être de votre personne, de vos collègues de travail, d'Héroux-Devtek dans son ensemble, de nos clients et des collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités;
- la perte de confiance des clients, des actionnaires et des gouvernements envers Héroux-Devtek;
- des amendes, des dommages-intérêts et d'autres sanctions pécuniaires à l'endroit d'Héroux-Devtek ou de ses employés, des peines d'emprisonnement pour les personnes physiques.

COMMENT SIGNALER UN PROBLÈME D'INTÉGRITÉ

Pour signaler vos préoccupations au sujet de violations réelles ou suspectées du présent Code de conduite ou de toute loi applicable, plusieurs solutions s'offrent à vous. Votre signalement peut être :

anonyme;

³ Consultable sur le site Web d'Héroux-Devtek.



- écrit ou verbal;
- adressé à votre directeur ou votre responsable des ressources humaines:
- déposé sous forme de rapport selon les modalités prescrites par la Politique de dénonciation d'Héroux-Devtek⁴.

Dans tous les cas, Héroux-Devtek traitera l'information reçue de façon confidentielle.

PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES ET LES FAUSSES ACCUSATIONS

Héroux-Devtek interdit toute forme de représailles à l'encontre de toute personne qui signale une violation du présent Code de conduite de bonne foi ou qui collabore à l'enquête sur une violation signalée, même s'il est déterminé par la suite que le signalement n'était pas fondé. De même, Héroux-Devtek ne tolérera pas que de fausses accusations soient portées de mauvaise foi contre quelqu'un.

Si vous êtes témoin d'actes ou de menaces de représailles ou de fausses accusations, vous devez immédiatement faire part de cette situation à votre directeur ou responsable des ressources humaines pour que des mesures appropriées puissent être prises.

CONSÉQUENCES D'UNE VIOLATION

Les employés qui ne respectent pas le présent Code de conduite s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, selon la gravité de la violation, et peuvent faire l'objet d'un signalement aux autorités compétentes susceptible de donner lieu à une poursuite civile ou pénale. Des mesures disciplinaires peuvent également être prises à l'encontre des employés qui :

- demandent à d'autres personnes de contrevenir au présent Code de conduite ou les encouragent à le faire:
- omettent de signaler rapidement une violation connue ou suspectée du présent Code de conduite;
- ne collaborent pas pleinement aux enquêtes sur des violations suspectées du présent Code de conduite;
- exercent des représailles contre un autre employé qui a signalé de bonne foi une violation réelle ou suspectée du présent Code de conduite;
- portent sciemment de fausses accusations contre quelqu'un.

VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL

En tant qu'employé d'Héroux-Devtek, vous devez vous engager à comprendre et à respecter le présent Code de conduite, peu importe votre poste ou votre lieu de travail. Par conséquent, les employés nouvellement embauchés doivent lire le présent Code de conduite et signer l'attestation qui figure à la dernière page avant d'entrer en poste. Les employés devront par la suite réaffirmer leur engagement à l'égard des exigences du présent Code de conduite, conformément à la politique interne d'Héroux-Devtek.

II. EMPLOYÉS ET DROITS DE LA PERSONNE

→ Survol

L'une des plus grandes forces d'Héroux-Devtek est la diversité de ses employés, des femmes et des hommes de diverses nationalités et de divers milieux qui travaillent en équipe. Afin de promouvoir une culture inclusive et de protéger le bien-être de nos employés, nous sommes résolus à offrir un milieu de travail exempt de discrimination, d'intimidation, de harcèlement et de toute forme de violence. Nous reconnaissons que de tels comportements peuvent avoir des répercussions négatives sur la sécurité de nos employés, ainsi que sur leur productivité et leur capacité à innover. Par conséquent, toute forme de discrimination, de harcèlement ou autre inconduite, qu'elle survienne pendant les heures de travail ou en dehors de celles-ci, ne sera pas tolérée.

4

⁴ id.



Héroux-Devtek traitera les employés avec équité et respect, conformément aux lois locales applicables et aux normes internationales régissant les droits de la personne⁵. Encourager ou tolérer les pratiques de travail illégales, y compris le travail forcé ou le travail des enfants, l'esclavage moderne ou la traite des personnes, est contraire à nos principes éthiques et est strictement interdit.

Nous respectons le droit des employés d'adhérer à un syndicat ou de former un syndicat, conformément aux lois locales, et de mener des négociations collectives (si des conventions collectives existent). Nous ne ferons pas de discrimination à l'endroit des représentants syndicaux.

Obligations :

- Travaillez professionnellement en équipe, encouragez l'inclusion et traitez vos collègues avec respect et dignité.
- N'exercez aucune forme de discrimination contre quiconque, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, la situation matrimoniale ou familiale, l'état physique (y compris la grossesse), l'incapacité, la capacité mentale ou tout autre facteur de différenciation (sauf en cas d'exigence professionnelle justifiée de bonne foi).
- Évitez toute forme de harcèlement (y compris toute forme de violence sexuelle, physique et psychologique), de menace, d'intimidation ou de violence contre quiconque.
- Lorsque vous repérez un cas de discrimination, de harcèlement ou de violence, signalez-le à votre directeur ou responsable des ressources humaines.
- Les directeurs doivent embaucher et promouvoir les employés en fonction de leurs qualifications et de leur expérience, sans discrimination (sauf en cas d'exigence professionnelle justifiée de bonne foi).

Faites attention :

- aux contacts physiques et aux sollicitations sexuelles inappropriés ou non désirés;
- aux remarques ou aux blagues importunes sur le corps, la tenue ou d'autres facteurs de différenciation;
- à l'affichage de tout matériel raciste, sexuellement suggestif ou offensant sous forme imprimée ou électronique.

III. ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

→ Survol

Au sein d'Héroux-Devtek, le respect des employés et de l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités fait partie intégrante de notre *raison d'être*. Bien que le respect des exigences légales applicables constitue un minimum, nous préférons fixer nos propres règles qui pourraient s'avérer plus strictes. Par conséquent, parmi les facteurs qui guident nos décisions d'affaires, l'environnement, la santé et la sécurité figurent parmi les plus importants. Nous nous efforcerons toujours de promouvoir une culture de prévention en matière d'environnement, de santé et de sécurité qui nous classe parmi les chefs de file.

Nous sommes déterminés à éliminer toutes les blessures et les maladies liées au travail grâce à un lieu de travail sain et sécuritaire, de même qu'au repérage et au traitement proactifs de tous les risques inhérents. Nos programmes de santé et de sécurité reposent sur une direction claire des dirigeants, une participation de tous les employés et de toutes les fonctions, de même qu'une utilisation de matériel et de technologies de sécurité appropriés à toutes étapes de nos opérations.

Conformément à cet objectif, les lieux de travail d'Héroux-Devtek doivent être exempts d'abus de substances, incluant toute consommation, possession ou tout trafic de cannabis ou de drogues illicites. Il est donc interdit de travailler avec les facultés affaiblies en raison de l'alcool, du cannabis ou de toute autre drogue. Les employés ayant une dépendance à la drogue ou à l'alcool sont invités à se tourner vers leur responsable des ressources humaines pour se renseigner sur notre Programme d'aide aux employés.

⁵ Héroux-Devtek adhère à la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT).*



Héroux-Devtek croit fermement qu'une utilisation responsable des ressources environnementales est essentielle à la croissance et à la durabilité de notre organisation. Dans une perspective à long terme, nous nous engageons en faveur de la gestion de l'environnement afin de prévenir les répercussions environnementales et de réduire notre empreinte environnementale.

Lorsque des incidents se produisent, nous les analysons en profondeur pour en déterminer les causes. Des mesures correctives sont mises en œuvre pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Nous misons sur nos synergies en mettant en commun les leçons apprises et les pratiques exemplaires dans l'ensemble de l'organisation. Nous réalisons des examens réguliers de l'ensemble des processus, des programmes et des procédures environnementaux pour nous assurer qu'ils restent appropriés et à jour.

→ Obligations:

- Signalez immédiatement à votre directeur tout danger pour l'environnement, la santé ou la sécurité sur votre lieu de travail.
- Comprenez et respectez toutes les procédures de santé et de sécurité applicables à votre travail, y compris le port et l'utilisation d'équipement de protection individuelle, au besoin.
- Demandez de l'aide si vous pensez que vous n'êtes pas suffisamment formé pour faire un travail qui pourrait poser un danger pour vous ou pour d'autres personnes.
- Gardez tous les lieux de travail, l'équipement et les outils propres et en bon état de fonctionnement.
- Dans les locaux d'Héroux-Devtek, il vous est interdit :
 - o de porter ou d'utiliser une arme ou une arme à feu;
 - o de consommer, posséder, vendre ou distribuer du cannabis ou des drogues illicites;
 - o de consommer toute autre substance, y compris de l'alcool, qui pourrait compromettre votre sécurité ou celle d'autrui.
- Comprenez et respectez la Politique environnementale d'Héroux-Devtek⁶ telle qu'elle s'applique à votre poste et à vos responsabilités.
- En tout temps, respectez rigoureusement l'ensemble des lois et des règlements applicables en matière d'environnement, des procédures environnementales de la société et des procédures et instructions environnementales propres au lieu de travail.;
- Cherchez à minimiser la production de déchets, les émissions de polluants et l'utilisation de matières dangereuses.
- Communiquez immédiatement avec le représentant environnement désigné (DEO) ou le directeur environnement si vous recevez une communication d'une tierce partie (y compris des organismes gouvernementaux) au sujet de toute question environnementale.

→ Faites attention :

- aux plaintes concernant l'environnement, la santé et la sécurité qui sont formulées par d'autres employés, des clients, des organismes gouvernementaux ou les voisins;
- à toute omission de signalement à votre directeur d'un risque, d'un incident ou d'un accident potentiel lié à l'environnement, à la santé et à la sécurité ou à toute tentative de régler le problème vous-même.

IV. ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

→ Survol

Héroux-Devtek fait affaire avec plusieurs organismes gouvernementaux, ministères et fonctionnaires, de même qu'avec des entreprises financées par le gouvernement et des organismes internationaux publics. Héroux-Devtek s'engage à traiter avec tous les représentants du gouvernement en respectant les normes éthiques les plus rigoureuses ainsi que les lois et règlements applicables, y compris les obligations juridiques particulières des marchés passés avec le gouvernement.

⁶ Consultable sur le site Web d'Héroux-Devtek et affiché à des endroits visibles sur votre lieu de travail.



→ Obligations :

- Comprenez et respectez tous les règlements applicables aux contrats d'approvisionnement du gouvernement⁷;
- Soyez sincère et précis lorsque vous traitez avec les fonctionnaires et les organismes publics.
- Adoptez une procédure efficace qui vous permet de vous assurer que :
 - o le détail des coûts et des prix inclus dans les rapports, les attestations, les déclarations et les propositions remis aux clients du gouvernement sont exacts;
 - les exigences contractuelles sont adéquatement définies, communiquées aux employés concernés et transmises aux fournisseurs.
- Ne procédez pas à des substitutions non autorisées de biens et de services prévus au contrat et ne dérogez pas aux exigences du contrat sans l'approbation écrite du fonctionnaire autorisé.

→ Faites attention :

- à l'imputation non autorisée de frais dans le cadre de contrats gouvernementaux;
- à la transmission de données inexactes en matière de coûts ou d'établissement des prix lorsque ces données sont exigées par le gouvernement;
- à la violation de la réglementation gouvernementale qui fixe les limites en matière de gratifications, les règles en matière de divertissement, les interdictions en matière de recrutement, les exigences non commerciales du contrat ou les procédures d'agrément;
- à l'acceptation de renseignements à l'égard du processus de sélection concurrentiel des fournisseurs du gouvernement, des appels d'offres ou des propositions des entreprises, à moins que l'agent de négociation des marchés ou le chef de l'organisme n'ait expressément autorisé la communication de ces renseignements aux termes de la loi.

V. LIENS AVEC LES FOURNISSEURS

→ Survol

Héroux-Devtek bâtit ses relations avec les fournisseurs, les consultants, les agents et les autres partenaires d'affaires (collectivement les « **fournisseurs** ») sur des pratiques légales et équitables. Héroux-Devtek traite ses fournisseurs avec intégrité, sans aucune discrimination. Nous nous attendons également à ce que nos fournisseurs respectent les obligations légales applicables dans leurs relations d'affaires, y compris leurs relations avec leurs employés, leurs autres clients, leurs fournisseurs et la collectivité locale. Les actifs financiers et liquidités de nos fournisseurs doivent provenir de sources légitimes. La qualité des liens avec nos fournisseurs a une incidence directe sur la qualité des liens avec nos clients. De même, la qualité des produits et services de nos fournisseurs a une incidence sur la qualité de nos produits et services.

Obligations :

- Faites suivre aux fournisseurs sous votre responsabilité toutes les clauses applicables du contrat du client au moment où vous achetez des pièces, des matériaux ou des services.
- Ne traitez qu'avec des fournisseurs qui respectent le Code de conduite du fournisseur.
- Signalez tout comportement suspect d'un fournisseur à votre directeur.
- Choisissez vos fournisseurs conformément au processus de sélection précisé dans les Procédures des normes de qualité d'Héroux-Devtek ou procédures internes semblables⁸.
- Demandez un soutien approprié à nos fournisseurs afin de vous assurer qu'Héroux-Devtek puisse constamment satisfaire, voire dépasser, les attentes de ses clients en matière de qualité, de coûts et de livraison.

⁷ Par exemple, le règlement intitulé *Federal Acquisition Regulation* (« *FAR* ») et le supplément intitulé *Defense Federal Acquisition Regulation Supplement* (« *DFARS* »).

⁸ Veuillez communiquer avec votre directeur de l'approvisionnement pour recevoir la documentation détaillant le processus de sélection du fournisseur applicable à votre cas.



- à votre choix de fournisseurs s'il est fait autrement que par un processus d'appel d'offres ouvert, sauf si ce processus est approuvé par votre directeur;
- aux conflits d'intérêts potentiels dans le choix des fournisseurs, y compris l'acceptation de cadeaux ou autre contrepartie valable;
- à l'envoi de mandats à un fournisseur qui est la propriété ou qui est géré par un membre de votre famille ou un ami proche;
- aux installations de fournisseurs qui instaurent des conditions de travail non sécuritaires, où les travailleurs semblent être mineurs ou être soumis à des mesures coercitives:
- aux installations de fournisseurs qui ne semblent pas tenir compte des normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

VI. CORRUPTION

→ Survol

Nous travaillons toujours avec honnêteté et intégrité. Nous savons que l'avenir de notre entreprise est tributaire de la confiance de nos clients et intervenants, et de notre réputation d'entreprise au comportement éthique fiable. Par conséquent, Héroux-Devtek ne tolère aucune forme de comportement malhonnête, comme la corruption, dans la gestion de son entreprise.

Le strict respect de toutes les lois anti-corruption applicables est obligatoire⁹. Ces lois s'appliquent à toutes les personnes et entités qui traitent avec Héroux-Devtek, partout dans le monde, sans égard à leur nationalité ou à leur lieu de travail. Dans la plupart des pays, la violation de ces lois est considérée comme une infraction criminelle punissable au moyen d'amendes et de peines d'emprisonnement pour les personnes physiques et de lourdes amendes pour les entreprises.

Nous avons pris l'engagement de respecter les principes d'équité et d'honnêteté dans nos opérations avec tous nos partenaires d'affaires, et nous nous attendons au même engagement en retour. Nous nous attendons à ce que l'ensemble de nos fournisseurs, consultants et autres partenaires d'affaires appliquent des principes éthiques équivalents aux nôtres.

Obligations :

- Ne donnez jamais, n'offrez jamais et ne promettez jamais, directement ou indirectement, une contrepartie valable à quiconque, y compris un fonctionnaire¹⁰, pour obtenir un avantage commercial injuste ou dans des circonstances qui pourraient donner l'apparence d'une irrégularité. De même, n'acceptez ou ne recevez jamais de quiconque une contrepartie valable qui pourrait influencer votre jugement (ou donner l'apparence de pouvoir le faire) ou appelant une faveur en retour. Dans ce contexte, l'expression « contrepartie valable » s'entend notamment des éléments suivants :
 - o argent en espèces ou quasi-espèces (p. ex., cartes-cadeaux);
 - o prêts ou autres transactions entre personnes liées;
 - occasions d'affaires personnelles comme un emploi ou une entente de consultation pour un parent ou un ami;
 - pots-de-vin, commissions secrètes ou illicites ou autres arrangements de remboursement semblables;
 - contributions politiques et caritatives;

⁹ Parmi les lois anticorruption figurent la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers du Canada* (la « LCAPE »), la loi des États-Unis intitulée *Foreign Corrupt Practices Act* (la « FCPA »), la loi du Royaume-Uni intitulée *Bribery Act* et le code pénal espagnol (articles 286 et 419 à 427), qui a été réformé par la loi organique de mai 2010.

^{10 «} Fonctionnaire » désigne tout agent ou employé d'un gouvernement, d'un ministère, d'un organisme ou d'une entreprise appartenant à l'État ou contrôlée par celui-ci, toute personne agissant à titre officiel pour un gouvernement, une entité gouvernementale, une organisation publique internationale, un représentant d'un parti politique ou un parti, ou tout candidat à une charge politique, ou en son nom. Parmi les fonctionnaires figurent non seulement les élus, mais aussi les consultants qui occupent des postes gouvernementaux et les représentants des partis politiques.



cadeaux et divertissements.

À condition qu'aucun fonctionnaire ou parti politique ne soit impliqué, ces obligations n'interdisent pas le paiement ou la prise en charge de dépenses raisonnables et justifiées, comme des frais de déplacement et de subsistance raisonnables, y compris les aliments, les boissons et l'hébergement directement liés à la promotion d'Héroux-Devtek ou de ses produits ou services.

Toute forme de don ou de gratification à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la valeur, est strictement interdite, à moins d'autorisation du chef de la direction d'Héroux-Devtek.

- Ne faites jamais de paiement à un fonctionnaire de bas échelon pour accélérer une démarche courante et non discrétionnaire du gouvernement (aussi appelé « paiement de facilitation » ou « pot-de-vin »). Ces types de paiements diffèrent des frais de service « rapide » ou « d'urgence » affichés légalement ou d'autres services accélérés pour lesquels on peut obtenir un reçu officiel du gouvernement.
- Consultez immédiatement le directeur, Affaires juridiques, si vous n'êtes pas sûr d'avoir le droit d'offrir ou d'accepter un cadeau, ou une autre contrepartie, dans une situation particulière.
- Certaines communications avec des fonctionnaires sont soumises à des exigences d'enregistrement et de déclaration strictes aux termes des lois sur le lobbying applicables. Consultez le directeur, Affaires juridiques, si vous sollicitez des fonctionnaires dans le cadre normal de vos activités pour valider si de telles exigences s'appliquent.
- Tout consultant, agent et autre partenaire d'affaires agissant pour Héroux-Devtek ou en son nom doit faire l'objet d'une évaluation quant au risque de corruption, conformément à la Politique du programme d'éthique d'Héroux-Devtek¹¹.

Faites attention :

- aux demandes inhabituelles ou excessives portant sur des voyages, des hébergements, un accueil ou tout autre avantage destiné à des fonctionnaires, des clients, des fournisseurs, des parents ou des amis:
- à tout partenaire d'affaires suggérant un dédouanement inhabituellement « rapide » de marchandises, ou l'obtention de visas ou de permis gouvernementaux de façon inhabituellement « rapide » également;
- à toute demande de paiement à l'intention d'une personne qui n'est pas liée à la transaction dont il est guestion ou à une demande de paiement à destination d'un autre pays;
- à une commission qui semble disproportionnée par rapport aux services rendus;
- aux appels d'offres qui exigent le recours à des intermédiaires désignés en raison d'une « relation privilégiée »;
- aux demandes de dons à des organismes de bienfaisance ou à des organismes qui peuvent être liés à un fonctionnaire ou à un client;
- à la réception de fausses factures ou de factures gonflées de la part d'un fournisseur ou d'un partenaire d'affaires;
- si un partenaire d'affaires souhaite recevoir sa commission avant qu'un contrat ne soit obtenu.

VII. CONFLITS D'INTÉRÊTS

→ Survol

Héroux-Devtek reconnaît que les employés peuvent participer à des activités commerciales licites et entretenir des relations à l'extérieur d'Héroux-Devtek. Toutefois, de telles activités personnelles et relations ne doivent pas créer de conflit d'intérêts ni donner l'apparence de conflit d'intérêts avec Héroux-Devtek, ni avoir d'incidence sur l'exécution des tâches de l'employé d'Héroux-Devtek concerné. Pour déterminer si vous vous trouvez dans l'une de ces situations, posez-vous les questions suivantes :

• Est-ce que j'exerce mes fonctions en toute objectivité et en toute impartialité?

¹¹ Veuillez communiquer avec les Affaires juridiques pour obtenir de l'aide pour ce processus.



- Mes actions ou mes décisions pourraient-elles me procurer, ou procurer à un parent, à un ami ou à une entité dans laquelle je détiens une participation, ou dans laquelle un parent ou un ami détient une participation, un avantage pécuniaire ou autre?
- Mes actions ou mes décisions pourraient-elles donner l'impression que j'ai agi dans mon intérêt personnel ou dans celui d'un parent proche ou d'un ami?
- Est-ce que je m'acquitte de mes responsabilités envers Héroux-Devtek avec moins de diligence?
- Est-ce que je serais dans l'embarras si je devais en discuter avec mon directeur ou mes collègues?

Obligations :

- En tout temps au cours de votre emploi, divulguez par écrit, à votre directeur ou responsable des ressources humaines, l'existence de toute activité extérieure, de tout intérêt financier et de toute relation entretenue pouvant potentiellement entrer en conflit avec Héroux-Devtek.
- Agissez avec loyauté et évitez tout comportement qui pourrait être perçu comme préjudiciable à Héroux-Devtek, à son image et à sa réputation.
- Évitez de prendre des mesures ou d'entretenir des liens qui pourraient entrer en conflit ou donner l'apparence d'entrer en conflit avec les responsabilités inhérentes à votre poste ou les intérêts de Héroux-Devtek.
- À moins d'autorisation écrite de votre directeur, ne fournissez pas (hors du cadre de vos fonctions à Héroux-Devtek) de services à une entreprise ou à une personne exerçant les mêmes activités qu'Héroux-Devtek ou des activités semblables.
- À moins d'avoir obtenu le consentement écrit de votre directeur, n'acceptez pas de poste au sein du conseil d'administration d'une entité avec laquelle Héroux-Devtek pourrait établir une relation ou s'il existe des attentes d'une forme quelconque de contribution de la part d'Héroux-Devtek.
- Ne faites pas mauvaise utilisation de l'influence d'Héroux-Devtek et ne nuisez ni à sa renommée ni à sa réputation.

→ Faites attention :

- à la détention d'un intérêt pécuniaire dans une société où vous êtes susceptible d'influencer les relations commerciales d'Héroux-Devtek avec cette société;
- si vous acceptez un emploi à temps partiel au profit duquel vous pourriez être tenté de consacrer du temps pendant vos heures de travail normales chez Héroux-Devtek ou d'utiliser de l'équipement ou du matériel d'Héroux-Devtek;
- aux cadeaux ou aux contreparties valables que vous pourriez accepter de la part de fournisseurs, de clients ou de concurrents si vous occupez une fonction qui vous permet d'avoir une influence sur les décisions d'Héroux-Devtek avant une incidence sur ceux-ci:
- aux escomptes personnels ou aux autres avantages que vous pourriez accepter de la part de fournisseurs, de prestataires de services ou de clients, lesquels avantages ne sont offerts ni au grand public ni aux autres employés d'Héroux-Devtek;
- aux offres d'achat d'« actions réservées aux proches et aux amis » de la part d'une société qui émet des actions dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (« PAPE ») si vous traitez avec cette société dans le cadre des activités d'Héroux-Devtek;
- aux affaires que vous pourriez confier à un fournisseur qui appartient à un membre de votre famille ou à un ami proche ou qui est géré par lui;
- à la mauvaise utilisation que vous pourriez faire des ressources d'Héroux-Devtek, de votre fonction ou de votre influence dans le but de promouvoir une entreprise tierce ou de lui venir en aide;
- à l'embauche préférentielle, à la supervision directe ou à la promotion d'un conjoint, d'un parent ou d'un ami proche.



VIII. CONFORMITÉ DES EXPORTATIONS, DES IMPORTATIONS ET DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

→ Survol

En tant que société d'envergure mondiale travaillant sur des produits importants dans le domaine de l'aérospatial et de la défense, nous sommes soumis à la réglementation complexe du commerce international. Ce domaine est hautement réglementé. Nous devons nous conformer à l'ensemble des lois et des règlements applicables à l'exportation et à l'importation de marchandises, de données techniques et de services et respecter les sanctions commerciales et les embargos.

→ Obligations :

- Comprenez la nature de la conformité commerciale qui s'applique à votre travail et à vos responsabilités.
- Comprenez quels types de transactions sont considérés comme des exportations.
- Comprenez que, dans certains cas, des lois et règlements¹² assujettissent l'exportation de marchandises, de données techniques et de services à l'obtention d'une licence d'exportation ou d'une autorisation gouvernementale.
- Faites part des questions, des préoccupations et des demandes que vous pourriez avoir à ce sujet aux Affaires juridiques.

→ Faites attention :

- aux pressions inhabituelles vous incitant à prendre des raccourcis dans le traitement des exportations;
- à l'exportation de pièces ou d'équipement militaires effectuée sans obtention d'une autorisation préalable des Affaires juridiques;
- au transfert de données techniques militaires (par voie électronique ou autre) à un client ou à un fournisseur étranger effectué sans l'obtention d'une autorisation préalable des Affaires juridiques;
- à tout voyage dans un pays étranger ou à toute visite chez un fournisseur étranger avec des données techniques militaires (stockées dans un appareil électronique comme un ordinateur portable ou autre) effectué sans l'obtention d'une autorisation préalable des Affaires juridiques;
- aux demandes visant un lieu d'expédition inhabituel ou suspect ou aux instructions de dépôt.

IX. NÉGOCIATION ÉQUITABLE AVEC D'AUTRES PERSONNES ET ORGANISATIONS

→ Survol

Toutes les transactions d'Héroux-Devtek doivent être effectuées de façon honnête et directe afin de protéger l'intégrité et la réputation de la société. Nous avons pour politique d'éviter les fausses déclarations, l'utilisation abusive de renseignements confidentiels ou le recours à des pratiques déloyales avec d'autres personnes, y compris nos concurrents et leur personnel. Héroux-Devtek et ses employés doivent respecter les lois sur la concurrence applicables, comme la *Loi sur la concurrence du Canada* et toute loi similaire prévue dans d'autres pays.

→ Obligations :

- Ne concluez jamais d'entente commerciale qui élimine ou décourage la concurrence, ou qui confère un avantage concurrentiel inapproprié.
- Ne participez jamais à des trucages d'offres.
- Ne participez jamais à des activités de fixation de prix.
- Ne concluez jamais d'entente visant à répartir les marchés ou à abuser du pouvoir de marché.

¹² Comme la Loi sur les licences d'exportation et d'importation du Canada (LLEI), l'International Traffic in Arms Regulations (ITAR), l'Export Administration Regulations (EAR) des États-Unis et le règlement (CE) nº 428/2009 du Conseil de l'Union européenne du 5 mai 2009.



 Procédez toujours de manière légale et éthique lorsque vous tentez d'obtenir des renseignements sur nos concurrents.

Faites attention :

- aux ententes qui limitent abusivement les choix d'un client relativement à l'utilisation ou à la revente d'un produit ou d'un service;
- aux rabais inhabituels consentis à certains clients seulement;
- aux ententes de distribution avec les concurrents.

X. RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ET AUTRES ACTIFS

→ Survol

Les renseignements confidentiels d'Héroux-Devtek constituent l'un de ses actifs les plus précieux. Ils doivent être protégés avec le plus grand soin et la plus grande diligence. À l'exception des renseignements dont la diffusion publique a été autorisée (comme les rapports financiers publiés)¹³, tous les renseignements internes visant les activités et les affaires d'Héroux-Devtek, y compris ses droits de propriété intellectuelle (comme les droits d'auteur et les secrets commerciaux), doivent être considérés et traités comme des renseignements confidentiels¹⁴. Les renseignements personnels visant les employés d'Héroux-Devtek sont également considérés comme des renseignements confidentiels.

De même, Héroux-Devtek doit protéger les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux. Leur utilisation non autorisée par Héroux-Devtek pourrait exposer la société et ses employés à des poursuites, à des dommages-intérêts, à des amendes et à des sanctions pénales. Par conséquent, l'élaboration de nouveaux produits et procédés de fabrication et les propositions d'utilisation de renseignements confidentiels ou de propriétés intellectuelles appartenant à des tiers doivent être examinées en temps opportun afin d'éviter les allégations d'appropriation illicite ou de contrefaçon.

Les employés doivent également protéger les ressources matérielles et les biens d'Héroux-Devtek (y compris le matériel, l'équipement et les ordinateurs) et utiliser ces biens à des fins commerciales licites au profit d'Héroux-Devtek. Tous les employés doivent agir de manière raisonnable et prendre les mesures appropriées pour prévenir la perte, le vol, la destruction ou l'endommagement des biens d'Héroux-Devtek ou l'accès non autorisé à ses biens.

L'utilisation des actifs informationnels d'Héroux-Devtek (y compris le matériel, les logiciels, les réseaux, les sites Web, les courriels et les appareils mobiles, ainsi que toute information confidentielle) est également soumise à la *Politique d'utilisation acceptable des actifs informationnels d'Héroux-Devtek*¹⁵.

Obligations :

- Repérez et protégez les renseignements confidentiels d'Héroux-Devtek et les renseignements confidentiels d'autres personnes que vous pouvez avoir en votre possession.
- Respectez les brevets valides, le matériel protégé par le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle protégés d'autrui.
- Consultez les Affaires juridiques si vous n'êtes pas sûr d'avoir l'autorisation :
 - o d'utiliser, dans le cadre de votre travail, des documents protégés par les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, comme l'ancien employeur d'un autre employé;

¹³ Toute divulgation publique doit être approuvée conformément à la *Politique relative à la divulgation d'information et aux opérations d'initiés d'Héroux-Devtek*.

¹⁴ Exemples de renseignements confidentiels: les plans techniques, les conceptions, les devis techniques, les méthodes de fabrication, les logiciels, les listes de prix, les stratégies de marketing, les budgets, les contrats des fournisseurs et des clients, les rapports internes, les listes d'employés et de fournisseurs, les changements de direction, les projets de fusion ou d'acquisition et autres secrets commerciaux.

¹⁵ Distribué à tous les employés pour lecture et signature à l'embauche. Veuillez communiquer avec votre responsable des ressources humaines pour en obtenir un exemplaire.



- o de divulguer des renseignements confidentiels appartenant à Héroux-Devtek à une personne externe, comme un fournisseur potentiel;
- de permettre à un partenaire d'affaires d'utiliser des documents protégés par les droits de propriété intellectuelle d'Héroux-Devtek.
- Lorsque votre emploi prend fin, rendez à votre directeur tous les renseignements confidentiels dont vous avez en votre possession qu'ils soient au format papier ou électronique.
- Utilisez et conservez les biens d'Héroux-Devtek avec soin et respect, et protégez-les de la perte, des dommages, de l'utilisation à mauvais escient ou du vol.
- Obtenez l'approbation de votre directeur avant d'utiliser un bien appartenant à Héroux-Devtek à des fins personnelles.

- à toute communication, par un employé, de renseignements confidentiels sur son ancien employeur;
- aux renseignements que vous pourriez accepter de la part d'un tiers, qui ont une origine suspecte ou qui sont obtenus dans des circonstances qui soulèvent des interrogations sur la légitimité d'une telle divulgation;
- aux discussions portant sur des renseignements confidentiels avec des clients ou des fournisseurs sans avoir préalablement obtenu l'assurance qu'une entente de confidentialité est en vigueur (p. ex., une entente de non-divulgation);
- à l'annonce d'un nouveau produit ou service, ou à la divulgation de renseignements à son sujet, et ce, avant le dépôt d'une demande de brevets ou qu'une décision de ne pas déposer de brevet ait été prise;
- à l'élaboration d'un nouveau produit ou à la conception d'un nouveau processus de fabrication sans étude de non-contrefaçon préalable;
- à la profération de menaces à l'encontre d'une personne soupçonnée d'avoir violé les droits de propriété intellectuelle d'Héroux-Devtek avant d'avoir premièrement consulté les Affaires juridiques.

XI. Protection des données et éthique numérique

→ Survol

Héroux-Devtek s'engage à protéger la vie privée des personnes conformément aux lois visant la protection des données personnelles applicables dans tous les pays où elle exerce ses activités, y compris, s'il y a lieu, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)* du Canada et le *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* de l'Union européenne. Les technologies numériques prennent de plus en plus d'importance à Héroux-Devtek. Nous tirons parti des nouvelles technologies numériques pour améliorer le rendement et la satisfaction de la clientèle, mais nous voulons que nos employés profitent également des changements qui en découlent. Fidèles aux valeurs d'Héroux-Devtek, nous sommes déterminés à diriger la transition numérique de manière éthique, de façon à établir un équilibre entre le respect de la vie privée et l'utilisation de la technologie.

Obligations:

- Recueillez des données personnelles uniquement en cas de besoin et dans un objectif licite et légitime.
- Dès réception d'une demande écrite à cet effet, les employés doivent être informés de l'existence, de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels les concernant recueillis par Héroux-Devtek et doivent avoir accès à ces renseignements.
- Les renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et à jour que possible afin d'atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été recueillis.
- En cas de doute, demandez conseil à votre responsable des ressources humaines avant de diffuser des renseignements personnels à l'extérieur d'Héroux-Devtek.



- Signalez immédiatement toute atteinte à la protection des renseignements personnels à votre responsable des ressources humaines.
- Lorsqu'une loi applicable l'exige, les politiques et les pratiques relatives à la gestion des renseignements personnels sont diffusées sur le site Web d'Héroux-Devtek (ou de ses sociétés affiliées, selon le cas).

- aux suppositions selon lesquelles les renseignements personnels recueillis à des fins précises peuvent être utilisés à d'autres fins;
- à la collecte de renseignements personnels de nature sensible (p. ex., des renseignements sur la santé) si la loi ne l'exige pas ou si la personne visée n'y consent pas;
- à toute omission de déclarer un accès autorisé à des renseignements personnels, l'utilisation abusive ou la perte de tels renseignements.

XII. OPÉRATIONS D'INITIÉS ET COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PRIVILÉGIÉS SUR DES TITRES

→ Survol

Héroux-Devtek s'efforce de préserver la confidentialité des renseignements non publics de nature sensible (les « renseignements privilégiés ») et de prévenir l'utilisation abusive de ces renseignements. Par conséquent, les employés n'ont pas le droit d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres titres d'Héroux-Devtek ou d'autres entreprises s'ils sont en possession de renseignements privilégiés sur ces entreprises. Les employés ne sont pas non plus autorisés à « divulguer » ou à transmettre des renseignements privilégiés à toute personne qui pourrait prendre une décision de placement en s'appuyant sur ces renseignements. Ces pratiques, qui s'appellent aussi des délits d'initiés, des opérations d'initiés et des tuyaux boursiers, sont illégales et contraires à la *Politique relative à la divulgation d'information et aux opérations d'initiés d'Héroux-Devtek*¹⁶. De plus, nous demandons à nos employés d'éviter de poser tout geste qui pourrait avoir l'apparence d'un délit d'initié, d'une opération d'initié ou d'un tuyau boursier.

Les présentes lignes directrices ne visent à restreindre ni la liberté de chaque employé de réaliser tout placement personnel légitime ni le droit d'Héroux-Devtek de divulguer des renseignements privilégiés dans le cadre de ses activités habituelles, conformément aux lois et aux politiques internes applicables.

Obligations:

- N'achetez jamais et ne vendez jamais d'actions ou de titres d'une société à l'égard de laquelle vous disposez des renseignements privilégiés.
- Ne recommandez jamais et ne conseillez jamais à une personne d'acheter, de vendre ou de conserver des actions ou des titres d'une société à l'égard de laquelle vous disposez de renseignements privilégiés.
- Ne divulguez jamais de renseignements privilégiés à des personnes qui ne font pas partie d'Héroux-Devtek (y compris des clients, des fournisseurs et des conseillers professionnels externes), sauf si la divulgation est nécessaire pour permettre à Héroux-Devtek d'exercer ses activités de manière adéquate et efficace, et si les mesures appropriées ont été prises par Héroux-Devtek pour prévenir une mauvaise utilisation des renseignements privilégiés. Les employés sont priés de consulter le vice-président, contrôleur corporatif, pour déterminer si pareille divulgation est nécessaire et si elle est effectuée de manière appropriée.
- Ne divulguez des renseignements privilégiés qu'à des employés d'Héroux-Devtek qui ont absolument besoin de les connaître, et ce, lorsque vous n'avez aucune raison de vous attendre à ce que ces renseignements soient utilisés à mauvais escient.

¹⁶ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la *Politique relative à la divulgation d'information et aux opérations d'initiés d'Héroux-Devtek*, publiée sur le site Web d'Héroux-Devtek.



- Aux omissions de reconnaissance des renseignements privilégiés comme tels. N'oubliez pas qu'un renseignement privilégié peut être tout renseignement non public sur une entreprise susceptible d'avoir une incidence sur le prix de ses actions, y compris tout renseignement sur :
 - o une information financière non publiée, y compris des résultats financiers trimestriels ou annuels qui n'ont pas encore été divulgués au public;
 - une fusion, une acquisition, une cession en cours ou la constitution d'une coentreprise;
 - l'attribution ou la résiliation d'un contrat important;
 - tout changement au Conseil d'administration ou à la haute direction qui n'a pas encore été divulgué au public;
 - o une poursuite ou une réclamation majeure;
 - o une annonce de bénéfice ou de dividende:
 - le développement important d'un produit;
 - le gain ou la perte d'un client ou d'un fournisseur important;
 - o le dépôt d'une requête de mise en faillite.
- Tout renseignement inconnu du public à l'égard d'une société qui est susceptible d'influencer votre décision d'acheter ou de vendre des actions ou des titres de cette société, ou d'autres titres, est probablement un renseignement privilégié.
- Un « tuyau boursier » est probablement aussi un renseignement privilégié si quelque chose indique que le tuyau peut provenir d'une personne en possession de renseignements privilégiés.

XIII. GESTION FINANCIÈRE / MÉTHODES DE CONTRÔLE

→ Survol

Héroux-Devtek est tenue, en vertu de nombreuses lois et normes, comme les lois sur les valeurs mobilières, les lois fiscales et les Normes internationales d'information financière (IFRS), de tenir des livres, des registres et des comptes qui reflètent fidèlement l'ensemble des opérations de la société et qui établissent à cette fin un système de comptabilité et de contrôle interne approprié. Nous devons par conséquent veiller à ce que les livres, les registres et les comptes d'Héroux-Devtek soient à jour, exhaustifs et fidèles et qu'ils s'appuient sur des pièces justificatives vérifiables. Des comptes parallèles ne doivent être tenus en aucune circonstance.

Héroux-Devtek a mis en œuvre des mécanismes et des méthodes de contrôle interne qui répondent à ses besoins comptables et lui permettent de respecter les lois et les règlements. Les employés doivent mettre en place les contrôles et les mécanismes nécessaires pour s'assurer que toutes les transactions financières sont enregistrées avec précision et exhaustivité. Tous les directeurs doivent également mettre en œuvre des contrôles internes relatifs à leurs activités afin de protéger les actifs d'Héroux-Devtek et d'assurer l'exactitude de ses rapports financiers et de ses comptes. Tous les employés doivent respecter les procédures comptables établies.

Nul ne doit interférer avec processus d'audit des comptes d'Héroux-Devtek par les auditeurs internes ou externes, ou chercher à influencer de manière inappropriée, directement ou indirectement, le processus d'audit comptable.



J'atteste que j'ai lu et que je comprends le Code de conduite d'Héroux-Devtek, et que je comprends également que je suis tenu d'en respecter les principes et les exigences.	
Si j'ai une préoccupation au sujet d'une violation réelle ou suspectée du présent Code de conduite, je la signalerai :	
• à mon directeur ou responsable des ressources humaines, ou	
• conformément à la Politique de dénonciation d'Héroux-Devtek.	
Signature	Date